



Coupe Nationale Espoirs

Challenge Philippe Mournet



Football à 7
Sport Adapté

Du 20 au 22

Mars 2018

CREPS

TOULOUSE

(31)



I. Sommaire

Mots d'accueil	p 3
Bienvenue à Toulouse	p 4
Venir à Toulouse	p 5
Présentation du COL	p 6
Programme prévisionnel	p 7
Informations générales	p 8
Précisions techniques	p 10
Fiche association	p 13
Fiche de demande de dérogation	P 16
Fiche d'autorisation médicale	p 17
Fiché récapitulative	p 18
Plan d'accès	p 19
Liste des hébergements	p 20

II. Mots d'accueil



Le Comité Départemental Sport Adapté de la Haute-Garonne est heureux de vous accueillir à Toulouse pour la Coupe Nationale Espoirs 2018 de Football à 7 FFSA.

Soyez les bienvenus à Toulouse, dans la ville rose pour partager 3 jours de Football avec plaisir et joie les 20, 21 et 22 Mars 2018.

Pour notre équipe, c'est une première d'organiser un évènement national. Je remercie la FFSA pour sa confiance, la région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la ville de TOULOUSE pour leur soutien. Je remercie également le CREPS de TOULOUSE et son superbe cadre pour la mise à disposition des installations mais surtout un grand Merci au District de Football de la Haute-Garonne pour son implication dans ce projet.

Le Comité d'Organisation Local (COL), les Conseillers Techniques Fédéraux, et les bénévoles mettrons tout en œuvre pour que cette compétition soit une réussite.

Bonne chance à toutes les équipes et leurs compétiteurs présents lors de cette Coupe Nationale Espoirs (16-20 ans) de Football à 7.

Adishatz



FARRE Régis
Président du COL

III. Bienvenue à Toulouse

Toulouse, en occitan Tolosa, est une commune du Sud-Ouest de la France. Capitale pendant près de 100 ans du royaume wisigoth et capitale historique du Languedoc, elle est aujourd'hui le chef-lieu de la région Occitanie, du département de la Haute-Garonne, et est le siège de Toulouse Métropole.

Avec plus de 450 000 habitants, Toulouse est la quatrième commune la plus peuplée de France après Paris, Marseille et Lyon. Ses habitants sont appelés les Toulousains. L'aire urbaine de Toulouse regroupe plus de 1 300 000 habitants, ce qui en fait aussi la quatrième du pays.



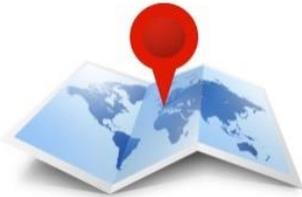
Ville à l'architecture caractéristique des cités du Midi de la France, Toulouse est surnommée la « ville rose » en raison de la couleur du matériau de construction traditionnel local, la brique de terre cuite. Le développement de la culture de la violette de Toulouse au XIXe siècle en fait un emblème de la ville et lui vaut le surnom de « cité des violettes ».

Reliant Toulouse à Sète, le canal du Midi est inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1996. La basilique Saint-Sernin, plus grand édifice roman d'Europe, y est également inscrite depuis 1998 au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Toulouse est la capitale européenne de l'industrie aéronautique et spatiale avec les sites d'Airbus et de sa maison mère Airbus Group.



IV. Venir à Toulouse



CREPS de Toulouse
1 Avenue Edouard Belin
31400 TOULOUSE

En voiture

- Depuis l'A62 (Autoroute des Deux Mers) – Périphérique de Toulouse
- Prendre la sortie 20 vers complexe scientifique de Rangueil
- Rester à droite vers complexe scientifique de Rangueil
- Parcourir 800 m, faites demi-tour au rond-point
- L'entrée du CREPS se trouve à 450 m sur votre droite

En train / TGV

- Arrivez à Matabiau Gare SNCF de Toulouse
- Prenez le bus ligne 27 à destination de Ramonville St Agne
- Descendez à l'arrêt ISAE Campus SUPAERO
- Trajet piéton de 330 m jusqu'au 1 avenue Edouard Belin - 31400 Toulouse

En avion

- Arrivez à l'aéroport Toulouse Blagnac
- Prenez le Tramway ligne T2 à destination de Palais de Justice
- Correspondance à Palais de Justice
- Prenez le Métro ligne B à destination de Ramonville St Agne
- Correspondance à Ramonville St Agne
- Prenez le bus ligne 27 à destination de Lycée Toulouse Lautrec
- Descendez à l'arrêt CREPS ONERA
- Trajet piéton de 240 m jusqu'au 1 avenue Edouard Belin - 31400 Toulouse

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

V. Le comité d'Organisation Local

Président du COL

Monsieur Régis Farré

Président du Comité Départemental Sport Adapté Haute-Garonne

FONCTION	CONTACT
Trésorière	Claire Thiriot
Secrétaire général	Cécile Janis
Commission Coordination	Marine Valignat
Commission Sportive	Thierry Manaut, Loïc Guezennec, Cédric Moreau, Cédric Mouysset
Commission Médicale	Dr Sylvie Barotto
Commission Restauration	Marine Valignat
Commission Partenariats / Hébergement	Gaëlle Reixach Fabre, Cécile Janis
Commission Communication	Régis Farré
Commission Animation / Bénévolats	Jonathan Perrin
Commission Développement Durable	Marie-Pierre Fortunat
Cadre Technique National Football	Hervé Dewaele
Directeur Technique Fédéral du championnat	Laure Dugachard
Commission Sportive Nationale Football	Didier Devaux / Stéphane LAVERGNE



COL CNE 2018

Comité Départemental Sport Adapté Haute-Garonne

7 Rue André Citroën

31130 Balma

06 26 87 37 37 - cdsa31@gmail.com

VI. Programme prévisionnel

Mardi 20 Mars 2018

14h30 - 18h00	Accueil des délégations CREPS TOULOUSE
18h00 - 19h00	Cérémonie d'ouverture CREPS TOULOUSE
20h00 - 21h30	Repas réfectoire CREPS TOULOUSE
20h30 - 21h00	Réunion technique

Mercredi 21 Mars 2018

08h00 - 09h00	Echauffement
09h00 - 12h30	Matches
12h30 - 14h00	Repas réfectoire CREPS TOULOUSE
14h30 - 17h30	Matches
19h30	Gala à "la Brasserie" du Bowling de Montaudran

Jeudi 22 Mars 2018

08h00 - 09h00	Echauffement
09h00 - 11h30	Phases finales
11h30	Remise des récompenses et cérémonie de clôture
13h00	Fin du championnat

Ce programme est prévisionnel et est susceptible d'être modifié.

VII. Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le Vendredi 09 Février 2018.

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Mardi 20 Mars 2018 de 14h30 à 18h00
CREPS de Toulouse
1 Avenue Edouard Belin - 31400 Toulouse

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions : engagements pour la compétition, nombre de repas, classification, certificat médical si contre-indication notée sur la licence de la saison en cours.

Sans présentation des licences compétitives 2017 – 2018 avec mention de la classe, les sportifs ne pourront pas participer à la compétition.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant Bénévole Sport Adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée et l'accès aux zones techniques sera interdit.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA de non contre-indication de la pratique du Football en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils évoluent au niveau départemental.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger à l'heure prévue pour votre groupe afin d'éviter l'attente.

Les repas seront servis de 19h30 à 20h30.

Ils auront lieu au :

Réfectoire du CREPS de Toulouse

La soirée de Gala du mercredi soir aura lieu à :

**“ La Brasserie” du Bowling de Montaudran
8 Impasse Louise Labé
31400 Toulouse**

Les paniers repas du jeudi midi seront distribués au :

**Réfectoire du CREPS de Toulouse
Dès 11h30.**

Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. Nous avons négocié des tarifs donc n'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour la Coupe Nationale Espoirs de Football à 7 FFSA.

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs.**

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

VIII. Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement Football FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président sur le championnat,
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres,
- Un membre de la CSN.



Les nouvelles classifications entreront en vigueur avec le nouveau règlement Football FFSA à l'occasion de ce championnat. Vous trouverez dans le dossier d'inscription une fiche d'engagement par classe.

Modalités d'inscription

La Coupe Nationale Espoirs de Football à 7 relève du règlement Football FFSA.

Peuvent participer à la Coupe Nationale Espoirs Football à 7 FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2017-2018 avec mention de la classe.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.

Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Chaque association participante doit désigner un entraîneur officiel licencié FFSA seul habilité à accéder à la réunion technique ainsi qu'aux zones techniques de la manifestation. Seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones de coaching.

Pour la participation à la Coupe Nationale Espoirs, la fiche d'inscription **par équipe** doit être validée par le président du Comité Départemental Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 16 du dossier)

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le Vendredi 09 Février 2018**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après **le Vendredi 09 Février 2018**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par les référents Championnat de France de la CSN Football – Didier DEVAUX et Stéphane LAVERGNE – et le Cadre Technique National de la discipline – Hervé DEWAELE est programmée le :

Mardi 20 Mars 2018 à 20h30 (après le repas)

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autre que celles annoncées, veuillez à adresser vos questions préalablement à didier.devoux7@wanadoo.fr/ lavergne.st@orange.fr.

Echauffement et compétition

Les temps d'échauffement seront encadrés par les éducateurs sportifs référents de chaque délégation. Les terrains d'échauffement seront accessibles aux équipes 1 heure avant le début des matches.

Les phases de poules se dérouleront dès le mercredi matin et tout au long de la journée sur les terrains de compétition prévus à cet effet et aux dimensions légales précisées dans le règlement sportifs football Sport Adapté.

Les phases finales se dérouleront le jeudi matin avant la remise des récompenses prévue à midi.

Equipements sportifs

Chaque délégation doit avoir 2 jeux de maillots de couleurs différentes pour les 2 jours de compétition.

- Protège-tibias obligatoire.
- Paire de chaussures de football adaptée à la surface de jeu

Catégories d'âges

La compétition est ouverte à la catégorie 16/20 ans, soit les joueurs nés entre 1997 et 2001.

Si le sur-classement est déconseillé, il peut toutefois être envisagé. Le sur-classement est autorisé pour les joueurs âgés de 15 ans (né en 2002).

Le joueur qui demande le sur-classement doit présenter, un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « médecine du sport ». Le médecin devra faire figurer, la mention « sur-classement autorisé pour le football en compétition ».

Remise des récompenses

La remise des titres et des récompenses se fera le jeudi 22 mars à 12h au CREPS de Toulouse.



FICHE ASSOCIATION

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 09 Février 2018**
COL CNE 2018 – CDSA 31 – 7 Rue André Citroën – 31130 Balma
cdsa31@gmail.com – 06 26 87 37 37

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (obligatoire pour accès zones techniques) :	
Tél. :	Mail. :

Pour toute demande spécifique liée à l'alimentation, merci de prendre contact avec le COL

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	25 €		
Formule 2 --Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration du mardi soir au jeudi midi (hors petit déjeuner)	75 €		
Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	5 €		
Formule 2 -- Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration du mardi soir au jeudi midi (hors petit déjeuner)	55 €		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			TOTAL

Par chèque bancaire à l'ordre du **COL CNE 2018**

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de :euros

N° de chèque :de la banque :.....

Date

Signature

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 09 Février 2018**

COL CNE 2018 – CDSA 31 – 7 Rue André Citroën – 31130 Balma

cda31@gmail.com – 06 26 87 37 37

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :		Téléphone :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Numéro de maillots
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 16.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Football.

Signature du Président :

Visa du Département

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 09 Février 2018**

COL CNE 2018 – CDSA 31 – 7 Rue André Citroën – 31130 Balma

cda31@gmail.com – 06 26 87 37 37

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Numéro de maillots
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 16.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Football.

Signature du Président :

Visa du Département

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

IX. Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transférera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e)
agissant en mon nom, demande dérogation pour participer à la coupe Nationale Espoirs de Football pour le motif suivant :

Je soussigné(e)
représentant légal de, **agissant en son nom**, demande dérogation pour participer à la Coupe Nationale Espoirs de Football pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative
(merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé16
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

X. Autorisation médicale

Je soussigné(e)

agissant en mon nom, autorise :

Le médecin de la Coupe Nationale Espoirs de Football à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin de la Coupe Nationale Espoirs de Football à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

XI. Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.
Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

COL CNE 2018

Comité Départemental du Sport Adapté de la Haute-Garonne
7 Rue André Citroën – 31130 Balma
06 26 87 37 37 / cdsa31@gmail.com

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier!

Pour le Vendredi 09 Février 2018 :

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

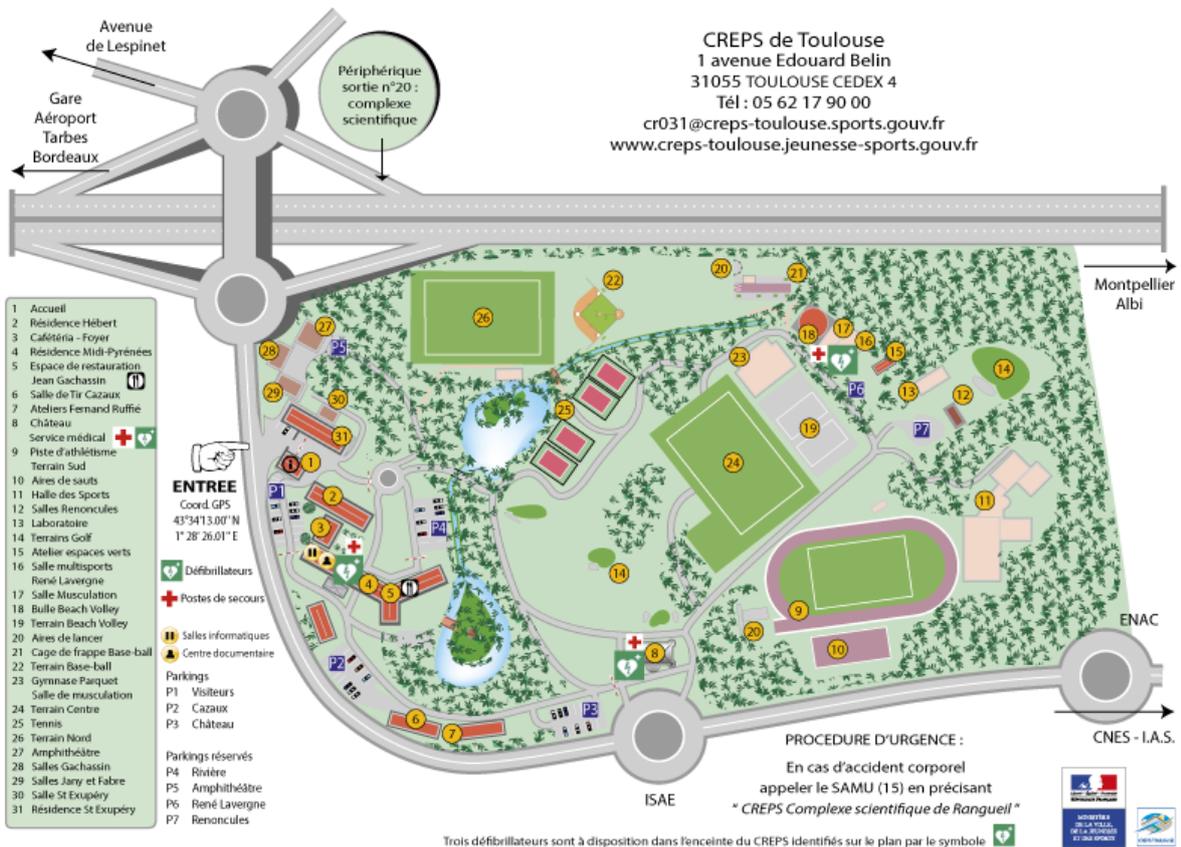
PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

XII. Plan d'accès



CREPS de Toulouse
1 Avenue Edouard Belin
31400 TOULOUSE



XIII. Hébergement

NOM ET COORDONNES	CONTACT	TARIFS	Kilomètres de la compétition
Hotel Formule 1 Toulouse	Parc d'activités technologiques, Avenue de l'Europe, 31526 Ramonville-Saint-Agne accorhotels.com 0 891 70 54 13	A partir de 32 € la chambre double ou triple Hors petit déjeuner	3,2 Km
Hotel Lidotel Toulouse	4 Rue Ariane, 31520 Ramonville-Saint-Agne 07 78 80 56 78	Tarif par personne et par jour, petit déjeuner compris : entre 28,50€ et 35€ en fonction de la chambre (Twin, trio ou quatre).	3,3 Km
Innostar	469 rue de la Découverte, 31670 Labège 05 61 00 71 00	A partir de 59 € par personne et par jour, petit déjeuner compris.	3,9 Km
Campanile Toulouse Balma	Rue Maurice Hurel, 31502 Toulouse campanile.com 05 61 54 46 25	A partir de 49 € la chambre double (Petit déjeuner à 10 € par personne).	4,3 Km
Hôtel Première Classe Toulouse Labège	Voie N°6 Rue Marco Polo, 31675 Labège Innopole 0 892 70 72 13	A partir de 49 € la chambre double hors repas	4,4 Km
Appart'City Toulouse Labège	190 Rue Jean Rostand, 31670 Labège 05 62 24 67 00	A partir de 67 € la chambre double petit déjeuner inclus	5,3 Km



Partenaires institutionnels



Partenaire principal FFSA



malakoff médéric

Partenaires locaux

